

HONORAIRES

TRANSACTIONS IMMOBILIERES et FONDS DE COMMERCE

Honoraires à la charge du vendeur - Honoraires d'agence inclus

Honoraires forfaitaires fixés à 3 000€ sur un prix de vente inférieur à 49 999€

6,5% sur le prix de vente entre 50 000 et 99 000€

6% sur le prix de vente entre 100 000€ et 149 000€

5,5% sur le prix de vente entre 150 000€ et 199 000€

5% sur le prix de vente entre 200 000€ et 299 000€

4% sur le prix de vente entre 300 000€ et 399 000€

3,5% sur le prix de vente au-delà de 500 000€

Dans le cadre d'une délégation de mandat, le barème appliqué sera celui du mandataire apporteur du mandat

LOCATIONS SAISONNIERES

Honoraires de location : 25% calculés sur le prix public

BAIL COMMERCIAL

Rédaction de bail : 10% sur le loyer de la première année + TVA

BAIL SAISONNIER

10% sur le montant du loyer + TVA à la charge du preneur

ESTIMATIONS

100€ HT